



Étranger sans papier avec fils france

Par **dfb**, le **13/07/2011** à **00:10**

Bonjour,

je suis Brésilien (sans papier) et pas marié et je vais avoir un fils avec une française est-ce que je le droit à un titre de séjour?

oui ou pas, et si la réponse est non je voudrais savoir qu'est ce que je peux faire car je suis en france depuis novembre de 2009

je entre en france avec un visa de tourisme et je déjà essayé le titre de séjour avec une offre d'emploi sans succès.

merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **13/07/2011** à **00:34**

Quand l'enfant sera né, vous devrez demander un titre de séjour "parent d'un enfant français" en prouvant

- que c'est votre fils et qu'il est français (acte de naissance)
- que vous participez à son entretien et son éducation depuis la naissance